

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE
sur la commune de MONETEAU

LE PUBLIC EST AVERTI QU'EN EXECUTION :

- du code de l'environnement,
- du code de l'urbanisme,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2020- 0167 du 17 juillet 2020,

une enquête publique relative à la demande de permis de construire pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Monéteau, déposée par la SASU ENGIE PV MONETEAU, sera ouverte du jeudi 27 août 2020 (09h00) au lundi 28 septembre 2020 inclus (17h00), soit une durée de 33 jours consécutifs, en mairie de MONETEAU.

Est désigné M. Daniel DEMONFAUCON en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 27 août 2020 au 28 septembre 2020 inclus, en mairie de MONETEAU, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques / environnement / Photovoltaïque / enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 27 août 2020 au 28 septembre 2020 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de MONETEAU GURGY, PERRIGNY, AUXERRE, VENOY, VILLENEUVE-SAINT-SALVES, MONTIGNY-LA-RESLE, ROUVRAY, HERY, SEIGNELAY, BEAUMONT, APPOIGNY, SAINT-BRIS-LE-VINEUX sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire de 5 km autour du site concerné.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- soit par voie électronique :

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :
<http://centrale-photovoltaïque-moneteau.enquetepublique.net>

ou

- à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé :
centrale-photovoltaïque-moneteau@enquetepublique.net

- soit par écrit :

- sur le registre « papier » déposé en mairie de MONETEAU,

ou

- courrier adressé à la mairie de MONETEAU (siège de l'enquête) à l'attention de M. le commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, M. le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal :

à la mairie de MONETEAU, les : jeudi 27 août 2020 de 14h30 à 17h30, samedi 12 septembre 2020 de 9h30 à 12h30, vendredi 18 septembre 2020 de 15h00 à 18h00, mardi 22 septembre 2020 de 9h30 à 12h30 et lundi 28 septembre 2020 de 14h00 à 17h00.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement), en mairie de MONETEAU, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de M. le commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de M. Olivier MILLION—responsable du projet pour la SASU ENGIE PV MONETEAU—ENGIE Green-Le Monolithe - 59 rue Denuzière - CS 30018 - 69285 Lyon Cedex 02 - – Tél : 06 67 32 78 02 .